

Assemblée générale du 22 juin 2018

Motion sur l'intervention sociale

« Innovons en faveur et avec les plus fragiles »

En France, plus d'1.2 million de travailleurs sociaux nous accompagnent, quelle que soit notre situation sociale, à exercer nos droits, accéder à des prestations et à des services publics, obtenir l'écoute et les conseils dont nous avons besoin, lorsque nous en avons besoin. A ce nombre, s'ajoutent des travailleurs pairs, des intervenants sociaux non diplômés, des animateurs socioculturels, et bien d'autres encore, qui œuvrent chaque jour pour l'accès de chacun à ses droits fondamentaux et à la cohésion sociale... De ce fait, nous avons tous recours, à un moment ou à un autre de notre vie, à un intervenant social. L'intervention sociale est ainsi un bien collectif précieux, un service d'intérêt général et même souvent, un service public.

Composé d'une diversité de métiers, de structures, de méthodologies d'accompagnement, de publics accompagnés, ce secteur représente l'essentiel de l'action des 2800 structures adhérentes à la Fédération des acteurs de la solidarité qui agissent auprès des personnes les plus en difficulté-

Aujourd'hui, la précarité s'aggrave, les situations des personnes sont de plus en plus complexes, et leurs besoins et aspirations évoluent. De nouvelles catégories de personnes sont également touchées par la pauvreté et l'exclusion ; les familles notamment mais aussi des personnes exilées dont la situation sociale et administrative est très précaire. Parallèlement, les pratiques d'accès aux droits et les modalités d'intervention publique évoluent, par exemple avec la révolution numérique et la dématérialisation des services publics ou encore les nouvelles opportunités d'apprentissage qu'elles apportent. Tout en restant fidèle à ses valeurs, l'intervention sociale doit pouvoir évoluer, s'adapter à ce nouvel environnement pour pouvoir toujours répondre au mieux aux attentes des personnes, en soutenant leur pouvoir d'agir.

La Fédération des acteurs de la solidarité défend :

Une intervention sociale qui s'adresse à toute personne en situation de détresse, quel que soit son statut, notamment administratif.

Une intervention sociale qui s'appuie sur les choix, les ressources et les compétences des personnes accompagnées pour les soutenir dans la réalisation de leur projet de vie.

Une intervention sociale qui va au devant des personnes qui en ont le plus besoin et qui, parfois, renoncent à leurs droits.

Une intervention sociale qui participe au pouvoir d'agir des personnes, qui soutient leur capacité à participer à la vie démocratique et citoyenne, de leur quartier, de leur région, de leur pays, comme de l'établissement dans lequel elles sont accompagnées.

Une intervention sociale qui intègre l'engagement bénévole, qui est ouverte sur les quartiers et à l'écoute de la société civile.

Une intervention sociale qui intervient en prévention des ruptures et des situations de décrochage.

Ni outil de contrôle social, ni auxiliaire de police, ni agent administratif ni décideur à la place des personnes, l'intervention sociale permet à chacun d'entre nous de trouver sa place dans la société et œuvre pour une société plus unie, plus juste, capable d'inventer des nouvelles formes de démocratie, de vivre ensemble, d'activités culturelles, solidaires et sociales et même, économiques.

Elle l'a fait, par exemple en inventant l'insertion par l'activité économique, qui salarie aujourd'hui 140 000 personnes chaque mois pour produire des biens et services d'utilité sociale, en développant par exemple des autoécoles sociales, en gérant parfois les seuls équipements culturels et sportifs, mais aussi sanitaires, de certains territoires. Elle doit pouvoir continuer à le faire et à innover.

Engagements de la Fédération :

La Fédération des acteurs de la solidarité s'engage à défendre et à promouvoir ces valeurs de l'intervention sociale fondées sur l'inconditionnalité de l'accueil, la continuité de l'accompagnement et le principe de non-discrimination.

Elle s'engage également à accompagner le développement d'approches innovantes qui incarnent concrètement ces valeurs :

- **La proposition aux personnes d'un accès le plus rapide possible au droit commun**, c'est-à-dire à un logement, à un emploi, à un professionnel de santé ou encore aux services publics et aux équipements culturels et sportifs, en travaillant avec les acteurs qui les mettent en place.
- **Le développement du travail pair**, c'est-à-dire des personnes ayant vécu des situations de précarité qui deviennent intervenants sociaux, pour mobiliser au quotidien leurs expériences aux côtés d'autres professionnels afin d'apporter de nouvelles réponses aux personnes accompagnées.
- **La co-construction de modules de formations du travail social avec les personnes accompagnées** et en lien avec la communauté scientifique, pour que les futurs travailleurs sociaux connaissent très directement les attentes et les besoins des personnes en précarité, afin de pouvoir leur apporter les meilleures réponses possibles.
- **Le partenariat et la coordination entre acteurs de l'accompagnement social**, pour apporter aux personnes un réseau d'appui et de ressources, et non pas une juxtaposition de conseils partiels, parfois contradictoires.
- **La création de projets de territoire, notamment de lieux mixtes socialement**, favorisant la rencontre d'univers différents, l'expérimentation et l'intelligence collective, au service de projets au plus près des besoins des habitants d'un territoire et de la cohésion sociale.

Enfin, la Fédération s'engage à promouvoir l'expertise des intervenants sociaux sur l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des politiques publiques qu'ils appliquent en développant des instances d'échanges de pratiques et de propositions, en leur donnant toute leur place dans les instances et événements de la Fédération.